

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-86

présenté par
Mme Rabault

à l'amendement n° 1 du Gouvernement

ARTICLE 38

Substituer à l'alinéa 160 les deux alinéas suivants :

« 15° Après le 1 *quater* du II de la section I du chapitre premier du livre II, il est rétabli un 3 ainsi rédigé :

« 3. Retenue à la source sur les salaires, pensions et rentes viagères à titre gratuit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement correspond à l'amendement II-1083, tombé.

Amendement rédactionnel.